

# Les secteurs d'intervention

## Service de Soins Infirmiers à Domicile de Tarascon

- Tarascon
- Boulbon
- St Pierre de Mézoargues
- St Etienne du Grès
- Mas blanc des Alpilles

### Quand nous contacter ?

Vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30.



### Qui contacter ?

#### Les coordonnées



@ [beatrice.bertrand@hdpdc.fr](mailto:beatrice.bertrand@hdpdc.fr)

☎ : 04 90 91 67 19



Hôpitaux des Portes de Camargue



Hôpitaux de Provence

Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône



S.S.I.A.D.

## Le SSIAD de Tarascon

Service de Soins Infirmiers À Domicile



Hôpitaux des Portes de Camargue  
Site de Tarascon  
Route d'Arles  
13150 Tarascon

## LES MISSIONS DU SSIAD

Ce service s'adresse aux **personnes âgées de plus de 60 ans**.

Il a pour vocation :

**Pour les personnes âgées :**

- d'éviter l'hospitalisation des personnes âgées lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile,
- de faciliter les retours à domicile à la suite d'une hospitalisation,
- de prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état des personnes et leur admission dans les services de Long Séjour ou dans les sections d'EHPAD des établissements sociaux (art. 1er du règlement intérieur).

## Fonctionnement du SSIAD

Il fonctionne tous les jours, y compris les week-end et jours fériés.

Il met à la disposition des bénéficiaires les compétences :

- D'infirmières libérales chargées des soins infirmiers par voie de convention,
- D'aides-soignantes, en collaboration avec l'Infirmière, qui assurent des soins d'hygiène et une aide dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie (toilette, lever, coucher,...),
- D'un pédicure qui se déplace à la demande par voie de convention (pour les patients diabétiques et artéritiques).

## Démarches administratives pour obtenir l'intervention du SSIAD



Le Médecin traitant délivre un certificat médical qui autorise l'admission dans le Service et la prise en charge immédiate et intégrale des soins par les Caisses d'Assurance Maladie.

La photocopie de l'attestation de la carte vitale doit être jointe au dossier.



La secrétaire du S.S.I.A.D. gère ensuite toute la partie administrative.

L'Infirmière Coordinatrice, responsable du Service, assure l'organisation journalière des soins dispensés.

